HYUNDAI
HEAVY INDUSTRIES EUROPE
www.hyundai.eu

DIVISION ÉQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION

CONTRAT CLIENT DE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE (CCGS)

GARANTIE STANDARD SUPPLÉMENTAIRE (GSS)

TERMES ET CONDITIONS

A. Définition des termes

- DISTRIBUTEUR : société autorisée par écrit par HHIE à vendre et/ou entretenir/réparer l'équipement de construction de Hyundai.
- CLIENT : utilisateur final ayant acheté la machine au DISTRIBUTEUR
- HHIE : Hyundai Heavy Industries Europe N.V. basée en Belgique
- GS : programme de garantie supplémentaire
- CERES : site Internet de Hyundai, disponible à tous les distributeurs HHIE pour l'enregistrement de documents et les informations
- CDGS : contrat distributeur de garantie supplémentaire :
- CCGS : contrat client de garantie supplémentaire
- GSS : garantie standard supplémentaire

B. Couverture

Modèle :	s/n°

La GSS conclue entre le DISTRIBUTEUR Hyundai et le CLIENT (utilisateur final) pour la machine ci-dessus indiquée, est soumise aux termes et conditions ci-dessous :

La garantie standard (2 ans / 3 000 heures) pour la machine indiquée ci-dessus sera prolongée jusqu'à

Années :	OU	Heures :

La période ci-dessus commence à partir de la date de livraison de la machine au premier CLIENT, comme indiqué sur le RAPPORT DE LIVRAISON de la machine, les heures étant celles inscrites sur le compteur horaire de la machine, dans la mesure où celui-ci fonctionne correctement. Cette période inclut celle de la garantie standard d'origine de 24 mois. La GSS se termine dès qu'une des deux limites est atteinte.

Dans le cadre de la GSS, les composants défectueux en raison d'un défaut de matériel et/ou de main d'œuvre sont couverts.

Signatures : _____

HYUNDAI
HEAVY INDUSTRIES EUROPE
www.hyundai.eu

DIVISION ÉQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION

CONTRAT CLIENT DE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE (CCGS)

GARANTIE STANDARD SUPPLÉMENTAIRE (GSS)

La garantie ne s'applique pas aux :

- pièces d'entretien.
- lubrifiants, carburant, liquide de refroidissement, graisse, remplissage du système de climatisation, …,
- pièces d'usure et d'attaque tels que, mais sans s'y limiter : pneus, ampoules, châssis, accouplements, pignons, galets, rouleaux, bord d'attaque, dents, lampes, fusibles, courroies trapézoïdales, durites, balais d'essuie-glace, joints externes, disques de frein, batteries, dégâts au démarreur du à un démarrage incorrect, goupilles et des bagues, etc.
- détérioration de matériels due à des produits chimiques, du sel, du sable et des matières corrosives ou autres conditions environnementales.
- dommages indirects tels que, mais sans s'y limiter : perte économique, perte de production, préjudice moral, qualité marchande ou adéquation à un usage particulier, coûts pour les machines de remplacement, coûts de transport des machines, pollution de l'environnement, sanctions.
- défauts et/ou problèmes fonctionnels attribuables à :
    - des changements ou des modifications effectués sur la machine sans l'accord écrit préalable de HHIE.
    - l'utilisation d'accessoires, de pièces ou de composants non approuvés par HHIE
    - un fonctionnement au-delà de la puissance nominale
    - l'utilisation, la maintenance, l'entretien et le stockage d'une manière différente de celle spécifiée dans le manuel d'utilisation et de maintenance, le manuel d'entretien de la machine ou les instructions d'entretien communiquées séparément.
    - l'utilisation de lubrifiants ou de carburant incorrects ou contaminés.
    - une réparation inadéquate effectuée par quelqu'un d'autre que le distributeur HHIE ou un centre d'entretien autorisé par HHIE.
    - les dommages accidentels tels que les vitres, les couvercles endommagés, les tuyaux et les flexibles endommagés, etc.
    - l'usure normale, la rouille, les vibrations, les bruits et la décoloration.

- Machines compactes

  Pour les machines compactes (chargeurs compacts et pelles compactes, Jusqu'à et y compris la classe 8T) le CLIENT accepte que les frais de déplacement des techniciens ne sont pas couverts par la GSS après la période de garantie standard.

Signatures : _____

HYUNDAI
HEAVY INDUSTRIES EUROPE
www.hyundai.eu

DIVISION ÉQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION

CONTRAT CLIENT DE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE (CCGS)

GARANTIE STANDARD SUPPLÉMENTAIRE (GSS)

C. Obligations

1. Maintenance et réparations

a) Le CLIENT devra s'assurer que toutes les procédures de maintenance, comme décrites dans le manuel d'utilisation de la machine, sont strictement suivies et enregistrées.
Les données de maintenance enregistrées doivent être mises à la disposition HHIE ou son DISTRIBUTEUR sur simple demande. Des copies des factures de pièces de maintenance peuvent être demandées comme preuve supplémentaire de maintenance.

b) Pour les machines qui peuvent être équipés avec le système de suivi HIMATE de Hyundai, le HIMATE doit être activé pendant toute la période de fonctionnement de la GSS et la maintenance doit être enregistrée sur le système.

c) Toute négligence dans la maintenance et/ou l'enregistrement de la maintenance peut entraîner un refus de garantie et/ou l'annulation du contrat de GSS sans aucune indemnisation.

d) Les composants couverts par la GSS seront réparés ou remplacés à la discrétion du distributeur Hyundai, dans le cadre des directives de ce contrat et sans frais pour le client.

e) Pour chaque intervention et/ou réparation effectuées par le DISTRIBUTEUR, celui-ci doit produire un rapport d'intervention avec les détails du travail effectué et le faire signer par le client. Les enregistrement d'interventions (historique de la machine) seront déposés par le distributeur et seront mis à la disposition de HHIE sur simple demande.

f) La maintenance et les réparations seront effectuées avec des pièces de rechange d'origine HYUNDAI. HHIE et son DISTRIBUTEUR ne seront pas responsables des dommages causés à la machine par l'utilisation de composants non d'origine Hyundai.

g) Le CLIENT devra informer rapidement le DISTRIBUTEUR de tout défaut couvert par la GSS et accordera un délai raisonnable pour la réparation. HHIE peut, à sa convenance, demander le retour des pièces défectueuses.

2. Accès à la machine

Le CLIENT devra permettre l'accès à la machine couverte par la GSS sur simple demande du DISTRIBUTEUR et/ou de HHIE.

3. Paiement

La GSS est susceptible de frais supplémentaires. Les prix du programme peuvent être obtenus auprès du DISTRIBUTEUR. Le DISTRIBUTEUR devra établir une facture pour la GSS du CLIENT. Tout défaut de paiement à la date d'échéance de la facture donne le droit au DISTRIBUTEUR d'annuler la GSS.

Signatures : _____

HYUNDAI
HEAVY INDUSTRIES EUROPE
www.hyundai.eu

DIVISION ÉQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION

CONTRAT CLIENT DE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE (CCGS)

GARANTIE STANDARD SUPPLÉMENTAIRE (GSS)

4. Obligations du distributeur

Le DISTRIBUTEUR Hyundai accepte les termes et les conditions décrits dans le « CONTRAT DISTRIBUTEUR DE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE (CDGS) Ver 03.2013 », disponible en ligne sur le système Ceres de HYUNDAI.

La machine doit être inscrite dans les 10 jours à compter de la date de livraison à l'utilisateur final

D. Dispositions pour le changement et le retrait

1) Négligence

Le DISTRIBUTEUR Hyundai se réserve le droit de résilier complètement ou partiellement la GSS sur la machine ci-dessus moyennant un avis écrit au CLIENT, dans le cas où celui-ci violerait ou négligerait les dispositions du contrat. Ce retrait ne donne pas droit à une indemnisation financière

2) Transfert de propriété

La GSS s'arrête automatiquement dès que la machine concernée est vendue par le premier CLIENT à un second utilisateur final, sauf si :

- Le deuxième utilisateur final appartient au secteur de vente du DISTRIBUTEUR initial et :
- Un formulaire de transfert de GSS (voir annexe 1) a été envoyé par le DISTRIBUTEUR à HHIE dans les 30 jours à compter de la date de vente du premier client au deuxième utilisateur final et :
- Le formulaire de transfert de garantie a été approuvé et dûment signé par le chef de service HHIE et :
- Le deuxième utilisateur final accepte les termes et les conditions de la GSS.

3) Fin du contrat distributeur Hyundai

Dans le cas où le DISTRIBUTEUR contractant ne peut plus fournir les services dans le champ d'application de ce contrat pour cause de faillite ou de fin du contrat de distribution, le département HHIE A/S chargera un atelier de service et de réparation autorisé de poursuivre le programme.

Dans tous les cas, le client ne peut pas nommer un autre atelier de service et de réparation sans le consentement écrit de HHIE.

Signatures : _____

HYUNDAI
HEAVY INDUSTRIES EUROPE
www.hyundai.eu

DIVISION ÉQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION

CONTRAT CLIENT DE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE (CCGS)

GARANTIE STANDARD SUPPLÉMENTAIRE (GSS)

Les parties soussignées reconnaissent avoir lu et compris le CONTRAT CLIENT DE GSS et acceptent volontairement les devoirs et obligations énoncés aux présentes.
Le contrat comprend 6 pages dont celle-ci. (Prière de signer chaque page individuellement)

Nom de la société du distributeur ……	Nom de la société du client ……
Nom du représentant du distributeur ……	Nom du représentant du client ……
Titre ……	Titre ……
Signature	Signature

HYUNDAI HEAVY INDUSTRIES EUROPE
www.hyundai.eu

DIVISION ÉQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION

CONTRAT CLIENT DE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE (CCGS)

GARANTIE STANDARD SUPPLÉMENTAIRE (GSS)

DOCUMENT DE TRANSFERT DE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE

MODÈLE :	S/N° :	DATE DE LIVRAISON :

PARTIES DEMANDANT LE TRANSFERT :

Nom de la société du NOUVEL utilisateur final ……	Nome de société du distributeur HHIE ……
Rue et numéro ……	Rue et numéro ……
Code postal et ville ……	Code postal et ville ……

Les parties demandant le transfert ci-dessus confirment par la présente que la machine ci-dessus a été vendue par le CLIENT initial à l'utilisateur final spécifié ci-dessus. Aucune des parties autres que le premier utilisateur final et le nouveau client n'ont utilisé la machine jusqu'à présent.
Ils demandent par la présente que la période de garantie prolongée restante soit transférée du client initial au nouvel utilisateur final.

Le nouvel utilisateur final et le distributeur ont accepté les termes et les conditions du programme de GSS.

Nom du représentant du distributeur ……	Nom du représentant du nouvel utilisateur final ……	Pour approbation : Directeur de HHIE A/S ……
Titre ……	Titre ……	Titre ……
Signature	Signature	Signature